
Procès-verbal de la cinquante-sixième assemblée, assemblée ordinaire du conseil d'administration tenue le jeudi 20 octobre 2022 au Sportplex, salle polyvalente #1 à 13h30

PRÉSENCES :

- ↪ **Alain Dubuc**, Beauharnois, administrateur siège n° 1
- ↪ **Francis Laberge**..... Beauharnois, administrateur siège n° 2
- ↪ **Eric Allard** Châteauguay, administrateur, siège n° 1
- ↪ **Marie-Louise Kerneis**..... Châteauguay, administrateur, siège n° 2
- ↪ **Éthier, Joëlle** Secrétaire-trésorière et directrice générale de la Régie

AUTRES PRÉSENCES :

- Vanessa Robidoux** Direction des finances, ville de Beauharnois
- Dominic Gauthier**..... Direction des finances, ville de Châteauguay
- Émie Guindon**..... Directrice générale adjointe, ville de Châteauguay
- Thérèse Gaumont**..... Adjointe administrative, Régie

SUJET TRAITÉ

SUIVI

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum étant atteint, le président déclare l'assemblée ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2022-409

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé :

- Adoption du 55^e procès-verbal ;
- Adoption du contrat de déneigement du Sportplex, saison 2022-2023;
- Dépôt du bilan du complexe aquatique extérieur, saison 2022;
- Adoption des nouveaux contrats d'embauche et la liste des mouvements de personnel ;
- Adoption du budget 2023 ;
- Adoption du calendrier de facturation des quotes-parts 2023 ;
- Dépôt de la liste des dépenses de juillet au 1^{er} octobre 2022 ;
- Dépôt du bilan des dépenses au budget au 1^{er} octobre 2022 ;
- Adoption du contrat de service pour la toiture ;
- Subvention Fonds en Montérégie ON BOUGE ;
- Adoption de l'offre de service de YMarketing ;

- Dépôt rapports financiers Audit de conformité ;
- Lettre de renonciation à la retenue ;
- Coupe du Prestige ;
- Prochaine assemblée;
- Varia;
- Période de questions;
- Levée de la Rencontre

ADOPTÉ.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL, 55^e ASSEMBLÉE ORDINAIRE

2022-410

Il est proposé par madame Marie-Louise Kerneis, appuyé de monsieur Alain Dubuc et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la cinquante-cinquième assemblée du conseil d'administration assemblée ordinaire, tenue le jeudi 18 août 2022, tel que déposé.

ADOPTÉ.

4. ADOPTION DU CONTRAT DE DÉNEIGEMENT DU SPORTPLEX, SAISON 2022 - 2023

2022-411

ATTENDU QUE, l'offre de services professionnels soumise par la firme DÉNEIGEMENT EXPERTS pour le déneigement du stationnement, des voies d'accès et l'épandage d'abrasif au Sportplex pour la saison 2022-2023 au montant de 17 700,00\$ / annuel, taxes de vente en sus;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu à l'unanimité, d'autoriser madame Éthier à signer l'offre de services professionnel soumise par la firme Déneigement Experts pour un montant de 17 700,00\$, taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.

5. DÉPÔT DU BILAN DU COMPLEXE AQUATIQUE EXTÉRIEUR, SAISON 2022

La directrice générale, dépose et présente le bilan de la saison estivale 2022 du complexe aquatique extérieur de la Régie, mentionne que c'est une saison record et que le tout sera déposé sur le site WEB.

DÉPÔT SEULEMENT

6. ADOPTION DES NOUVEAUX CONTRATS D'EMBAUCHE ET DE LA LISTE DES MOUVEMENTS DE PERSONNEL

ATTENDU QUE, la directrice générale est autorisée à procéder au processus d'embauche pour les besoins d'opérations de l'organisation ;

2022-412

ATTENDU QUE, à la suite de départs ;

ATTENDU QUE, les mouvements de main-d'œuvre liés aux infrastructures correspondent au budget et à l'échelle salariale déjà votés;

ATTENDU QUE, la directrice générale dépose la liste des employés enregistrés en date du 1^{er} octobre 2022;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'approuver les nouveaux contrats et la liste des mouvements de personnel tel que déposé.

ADOPTÉ.

7. ADOPTION DU BUDGET 2023

2022-413

ATTENDU QUE, conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, la Régie doit dresser son budget chaque année pour le prochain exercice financier et le transmettre pour adoption, à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence;

ATTENDU QUE, la directrice générale de la Régie, a dressé son budget pour l'année 2023 et dépose ce dernier au conseil d'administration en date d'aujourd'hui;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, que conformément à l'article 468.34 de la loi sur les cités et villes, d'adopter le budget de la Régie pour l'année 2023.

ADOPTÉ.

8. ADOPTION DU CALENDRIER ET FACTURATION DES QUOTES-PARTS 2023

2022-414

ATTENDU QUE, la directrice générale propose de coordonner les dates des quotes-parts, des villes avec la réalité des opérations financières et le calendrier du financement afin d'éviter de toucher à la marge de crédit;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de madame Marie-Louise Kerneis, et résolu à l'unanimité, que les paiements des quotes-parts des villes reflètent la réalité des paiements de financement pour l'année 2023.

ADOPTÉ.

9. DÉPÔT DE LA LISTE DES DÉPENSES DE JUILLET AU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Madame Joëlle Éthier, directrice générale dépose la liste des dépenses de juillet 2022 à aujourd'hui;

DÉPÔT SEULEMENT.

10. DÉPÔT DU BILAN DES DÉPENSES AU BUDGET EN DATE DU 1^{ER} OCTOBRE 2022

Madame Joëlle Éthier, directrice générale dépose le bilan des dépenses au budget en date d'aujourd'hui;

DÉPÔT SEULEMENT.

11. ADOPTION DU CONTRAT DE SERVICE POUR TOITURE

2022-415

ATTENDU QUE, la garantie de la toiture est échue;

ATTENDU QUE, la présence d'une infiltration d'eau dans les gymnases du complexe sportif;

ATTENDU QUE, nous devons réaliser une inspection annuelle complète de la toiture;

ATTENDU QUE, la firme INGÉTEC a soumis une proposition de services professionnels pour faire l'inspection complète et le constat de la situation au montant de 5 900,00\$ taxes de vente en sus;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de la firme INGÉTEC au montant de 5 900,00\$, taxes de vente en sus pour l'inspection complète de la toiture et des causes d'infiltration.

ADOPTÉ.

12. SUBVENTION FONDS EN MONTÉRÉGIE, ON BOUGE!

2022-416

ATTENDU QU', un programme d'aide financière dans le cadre de Fonds « En Montérégie, ON BOUGE! »;

ATTENDU QUE, la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château, pourrait avoir accès à cette subvention pour la bonification des projets existants et de nouveaux projets;

ATTENDU QUE, la Régie intermunicipale Sport et Loisirs Beau-Château, souhaite déposer une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds « En Montérégie, ON BOUGE! » à l'hiver 2022-2023;

ATTENDU QUE, la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château, certifie que les renseignements contenus dans la demande et dans les documents déposés à Loisir et Sport Montérégie sont complets, exactes et véridiques;

ATTENDU QUE, la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château, s'engage à utiliser l'aide financière octroyée conformément aux orientations et objectifs du programme, à utiliser de réalisation à Loisir et Sport Montérégie;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale, madame Joëlle Éthier à déposer la demande d'aide financière du programme PAFILR, dans le cadre du Fonds « En Montérégie, ON BOUGE! » pour et au nom de la Régie intermunicipale Sports et Loisirs Beau-Château et à signer tous les documents afférents.

ADOPTÉ.

13. ADOPTION DE L'OFFRE DE SERVICE DE YMARKETING

2022-417

ATTENDU QUE, le site WEB de la Régie Beau-Château a besoin d'une refonte complète et plus conviviale pour une plus grande accessibilité grand public;

ATTENDU QU', à la suite des démarches de demandes de prix auprès d'entreprises de la région;

ATTENDU QUE, la Firme YMarketing, est la firme qui répond le mieux aux besoins de la Régie au niveau du WEB et des différents réseaux sociaux à court et moyen terme;

ATTENDU QUE, la Firme YMarketing, a soumis un contrat de service au montant de 16 675,00\$, taxes de vente en sus;

ATTENDU QUE, cette dépense sera établie en 2022 et 2023 dans le respect des budgets;

Il est proposé par monsieur Francis Laberge, appuyé de monsieur Alain Dubuc, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale, à signer le contrat de service avec la firme YMarketing, pour la refonte complète du site WEB pour un montant de 16 675,00\$, taxes de vente en sus.

ADOPTÉ.

14. DÉPÔT DES RAPPORTS FINANCIERS DE COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC

À la demande de la commission municipale du Québec, la directrice générale, madame Joëlle Éthier, dépose la transmission des rapports financiers (Régies intermunicipales) Audit de conformité;

DÉPÔT SEULEMENT.

15. DÉPÔT DE LA LETTRE DE RENONCIATION À LA RETENUE

La directrice générale, madame Joëlle Éthier, dépose la lettre de renonciation à la retenue du consortium LAMBDA/LAINCO pour un montant de 30 000,00\$ plus taxes ainsi que la soumission pour la réparation des panneaux.

DÉPÔT SEULEMENT.

16. COUPE DU PRESTIGE

ATTENDU QU', en 2022 la Régie a accueilli l'événement de danse « Coupe du Prestige »;

2022-418

ATTENDU QUE, cet évènement de danse professionnelle et sportive a eu un succès indiscutable;

ATTENDU QUE, les organisateurs ont réitéré leur demande pour 2023;

ATTENDU QUE, le Sportplex a agi à titre de commanditaire pour la location de l'événement en 2022;

ATTENDU QUE, le Sportplex attend en retour une plus grande visibilité à titre de commanditaire;

ATTENDU QUE, l'offre déposée par les organisateurs de l'événement a fait preuve de sensibilité à cet égard;

ATTENDU QU', une grille de ventilation des coûts a été déposée aux membres du CA;

ATTENDU QUE, l'événement est a été déplacé à une période de l'année non achalandée par les activités régulières du Sportplex;

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge, et résolu à l'unanimité, d'autoriser la directrice générale à signer le contrat de location pour l'événement qui aura lieu le 6 mai 2023 et de s'assurer que tous les engagements proposés seront respectés.

ADOPTÉ.

17. PROCHAINE ASSEMBLÉE

La prochaine assemblée ordinaire du conseil d'administration se tiendra le jeudi 15 décembre 2022 à 13h30, à la salle polyvalente #1 du Sportplex, au 195, boulevard Brisebois, Châteauguay

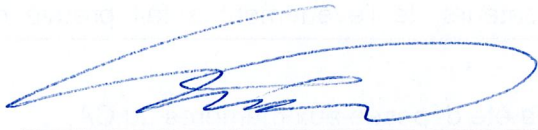
18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question

19. LEVÉE DE LA RENCONTRE

Il est proposé par monsieur Alain Dubuc, appuyé de monsieur Francis Laberge et résolu unaniment de clore la séance;

La rencontre est levée, l'ordre du jour étant épuisé. Il est 13h44



Eric Allard

Président du conseil d'administration



Joëlle Éthier,

Secrétaire-trésorière